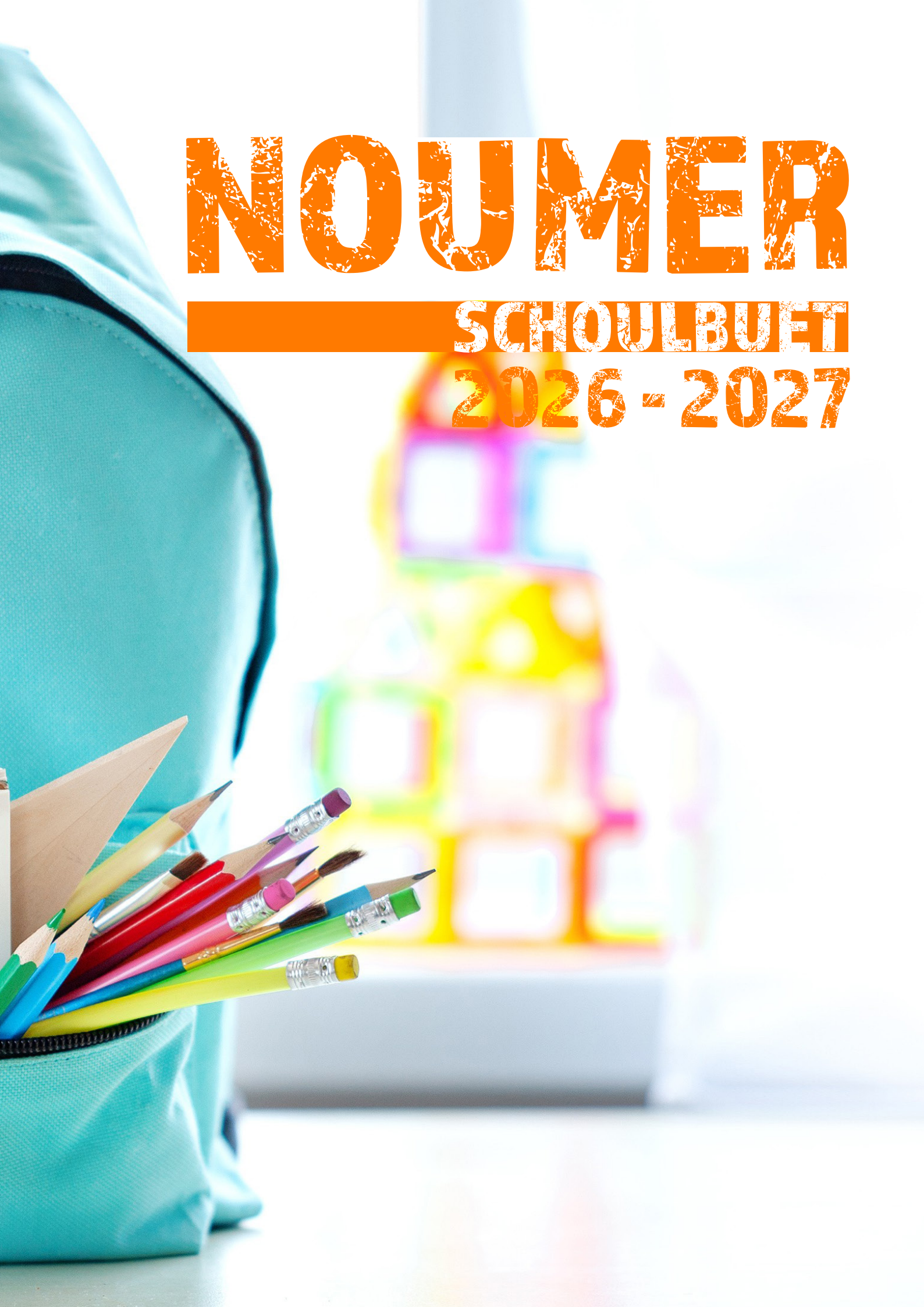




NOUMER

SCHOLBUET

2026 - 2027

Inhaltsverzeichnis

Table des matières

Grundschule – École fondamentale

« Schoulcampus Noumer »	-	École fondamentale de Nommern	3
Schulkomitee	-	Comité de l'école	4
Schulkommission	-	Commission scolaire	5
Schuldirektion	-	Direction de l'enseignement fondamental	6
Klassenverteilung und Lehrerinnen	-	Répartition des classes et enseignantes	8
Spezialisierte Lehrer·innen	-	Instituteurs·rices spécialisé·es	10
Schuljahresbeginn 2026-2027	-	Rentrée scolaire 2026-2027	14
Organisation	-	Organisation	17
Abwesenheit und Schuldispens	-	Absences et dispenses	20
LASEP	-	LASEP	23
Schulregeln	-	Règles scolaires	24
Fruit4School	-	Fruit4School	26

Schulbusregeln – Règles du bus scolaire

Schultransport – Transport scolaire

Kinderkrippe Butzenhaff Kruchten – Garderie Butzenhaff Cruchten

Kindertagesstätte Nommern – Maison Relais Nommern

Elternvertreter – Représentants des parents d'élèves

Elternvereinigung – Association des parents d'élèves

Schulmedizin – Santé scolaire

Kompetenzzentren – Centres de compétences



Noumer Schoulbuet 2026/2027

Gestaltung:	Carine Schilling
Texter:	Gemeinverwaltung Noumer Schoulcomité Noumer Anne ASBL Elterevereenegung Ligue médico sociale MENJE
Fotoen:	Schoulcomité Noumer Anne ASBL Elterevertrieder Elterevereenegung Anne Lommel Alphonse Classen
Drock:	Autisme Luxembourg asbl
Pabeier:	Circle Offset, Pabeier aus 100% Recyclingfasern

Grundschule École fondamentale

École fondamentale de Nommern - «Schoulcampus Noumer»



Adresse : 31-33, rue Principale
L-7465 Nommern

E-mail : schoul@nommern.lu

Telefonnummer neue Schule (Zyklen 1-2) -
Téléphone nouveau bâtiment (Cycles 1-2) :

83 73 18 - 400



Telefonnummer alte Schule (Zyklen 3-4) -
Téléphone ancien bâtiment (Cycles 3-4) :

83 73 18 - 300



Wir mögen Hunde, aber sie sind auf dem
gesamten Schulcampus nicht erlaubt

Nous aimons les chiens, mais ils ne sont pas
autorisés sur tout le campus scolaire

Schulkomitee

Jede Schule verfügt über ein Schulkomitee mit folgenden Missionen:

- Erarbeiten eines Vorschlags für die Schulorganisation;
- Erarbeiten des Förderprogrammes (PDS) und Teilnahme an dessen Bewertung;
- Erstellung eines Planes für die Verteilung der Geldmittel;
- Stellungnahme zu Personalangelegenheiten oder zu Fragen der Schulkommission;
- Feststellung des Fortbildungsbedarfs des Lehrkörpers;
- Verwaltung des didaktischen, sowie des informatischen Materials.

Jedes Schulkomitee besteht aus mindestens drei Mitgliedern. Seine Mitglieder werden alle 5 Jahre vom Lehrpersonal gewählt.

Comité de l'école

Chaque école dispose d'un comité d'école qui a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- élaborer un plan de développement scolaire (PDS) et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question concernant le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école.

Chaque comité d'école est composé de trois membres au moins. Les membres du comité sont élus tous les 5 ans par et parmi les membres du personnel de l'école.

Deltgen-Barthels Lynn
Präsidentin - Présidente

Irthum Hélène
Mitglied - Membre

Bidoli Renée
Mitglied - Membre

Schanck Isabelle
Mitglied - Membre

Heinen Martine
Mitglied - Membre

Tél: 83 73 18 - 300
E-mail: schoul@nommern.lu



Grundschule École fondamentale

Schulkommission

Die Schulkommission ist ein beratendes Organ des Gemeinderates. Geleitet wird die im Schulgesetz verankerte Schulkommission vom Bürgermeister oder seinem Vertreter, der auch für die Schulen verantwortlich ist.

Die Schulkommission befasst sich mit

- allen Fragen der Schulorganisation und dem Leitfaden für schulischen Erfolg;
- Umbau- und Bauprojekten der Schulen;
- mit den Geldmitteln der Schulen;
- den Freizeitbetreuungsmaßnahmen, wobei ein besonderes Augenmerk auf Information, Austausch und Zusammenarbeit zwischen Eltern, Lehrpersonal und den Aufnahmestrukturen, die sich außerhalb der Schulzeit um die Kinder kümmern, gerichtet wird.

Sie setzt sich wie folgt zusammen: die Bürgermeisterin, der Regionaldirektor, zwei Vertreter des Lehrpersonals, zwei Vertreter der Eltern und 4 weitere Mitglieder welche vom Gemeinderat gestimmt werden.

Sophie Diderrich

Präsident - Président

Alain Reeff

Regionaldirektor - Directeur régional

Lynn Deltgen-Barthels, Isabelle

Schanck

Vertreter des Lehrpersonals - Membres du corps enseignant

Commission scolaire

La Commission scolaire est un organe consultatif du conseil communal prévu par la loi scolaire et dont la présidence est assurée par le bourgmestre ou son délégué en tant que responsable des écoles.

La Commission avise

- toutes les questions relatives à l'organisation scolaire et les plans de développement scolaire;
- tous les projets de conception, de transformation ou de construction des bâtiments scolaires;
- les budgets des écoles;
- les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal.

La Commission scolaire se compose comme suit: la bourgmestre, le directeur régional, deux représentants du personnel enseignant, deux représentants des parents et quatre autres membres qui sont votés par le conseil communal.

Magali Bordang, Myriam Dabé, Claudine Schmit, Ariane Toepfer

Von der Gemeinde ernannte Vertreter -
Membres nommés par la commune

Klein Ralph, Mary Van Dyck

Elternvertreter - Représentants des parents d'élèves

Grondschoouldirektioun - Region 12 Miersch

D'Direktioun vum Enseignement fondamental an der Region 12 (Miersch) besteet aus engem Direkter an dräi Sous-Direkteren.

Den Direkter huet d'Funktoun als hierarchesche Chef vum Léierpersonal souwéi vum sozio-educativen an administrative Personal. Hie representéiert de Minister fir Educatioun, Kanner a Jugend an der Region a a suergt fir en direkte Lien tëscht dem Ministère an de lokale Schoulen.

D'Direktiounsekip suergt fir ee gudden Fonctionnement vun de Schoulen an der Region. Si iwwerhëlt d'administrativ Gestoun, assuréiert de pedagogesche Suivi a begleet d'Personal an hirer beruflecher Praxis. Zousätzlech spillt si eng zentral Roll an der Kommunikatioun a Vernetzung mat de verschiddene Partner aus dem schoulesche Kontext.

Ee vun de Sous-Direktere këmmert sech ëm déi schoulesch Inklusioun. Hie presidéiert d'Inklusiounskommissioun a koordinéiert d'Ënnerstëtzung fir Schüler mat spezifesch Besoinen, fir hinnen eng Betreierung ze bidden, déi un hir individuell Bedierfnesser ugepasst ass.

Dës Organisatioun erméiglecht et, op déi verschidde Besoinen vun de Schüler anzugehen an d'Léierpersonal z'ënnerstëtzen, während se eng efficace administrativ Gestoun an eng fléissend Kommunikatioun mat allen implizéierten Acteuren am Educatiounssektor garantéiert.

Direction de l'enseignement fondamental - Région 12 Mersch

La Direction de l'enseignement fondamental région 12 (Mersch) est composée d'une équipe dirigeante réunissant un directeur et trois directeurs adjoints.

Le directeur assure la fonction de chef hiérarchique pour le personnel enseignant, socio-éducatif et administratif. Il représente le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la région, garantissant ainsi une liaison directe entre les écoles locales et le ministère.

L'équipe de direction veille au bon fonctionnement des écoles de la région. Elle prend en charge la gestion administrative, assure le suivi pédagogique et accompagne le personnel dans sa pratique professionnelle. Elle joue également un rôle clé dans la communication et le réseautage avec les différents partenaires du domaine scolaire.

L'un des directeurs adjoints est spécialement chargé de l'inclusion scolaire. Il préside la Commission d'inclusion (CI) et coordonne le soutien apporté aux élèves à besoins spécifiques, afin de leur offrir un encadrement adapté à leurs besoins.

Cette organisation permet de répondre aux besoins diversifiés des élèves et de soutenir efficacement le personnel éducatif, tout en garantissant une gestion administrative rigoureuse et une communication fluide avec toutes les parties prenantes du secteur éducatif.

Grundschule École fondamentale



Mike Hecker
Sous-Direkter
Directeur adjoint

Marc Jacoby
Sous-Direkter
Directeur adjoint

Nadine Jegen
Sous-Direktesch
Directrice adjointe

Alain Reeff
Direkter
Directeur

Kontakt / Contact :

E-mail: secretariat.mersch@men.lu

Site internet:
<https://dired12.lu>

Tél. : 247 - 55810

Direction de l'Enseignement fondamental – Region Mersch

Haaptsëtz / siège principal Bissen:

22, ZAC Klengbousbiereg
L-7795 Bissen

Annexe Mersch:

5 rue des Prés
L-7561 Mersch



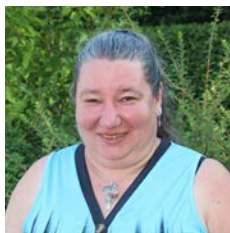
Klassenaufteilung und Lehrerinnen

Répartition des classes et enseignantes

Classe	Personnel enseignant	Bâtiment / N°Tél
Cycle 1 Précocce + C1.1	Martine HEINEN Carole REUTER Françoise OLINGER (éducatrice)	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18-407
Cycle 1	Sandra KREMER-WEFFLING Maud KARTHEISER	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18 - 406
Cycle 1	Anne ROEDER Maud KARTHEISER	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18- 408
Cycle 2.1	Hélène IRTHUM	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18- 402
Cycle 2.2	Muriel DÜSSELDORF	Nouveau Bâtiment Tél : 83 73 18- 404
Cycle 2 Décharges et Assistance	Carole REUTER Liz IRTHUM Jacqueline KARIGER	
Cycle 3.1	Alida BANERJEE	Ancien Bâtiment Tél : 83 73 18- 302
Cycle 3.1 + 3.2	Renée BIDOLI Liz IRTHUM	Ancien Bâtiment Tél : 83 73 18- 304
Cycle 3.2	Isabelle SCHANCK Lynn DELTGEN-BARTHELS	Ancien Bâtiment Tél : 83 73 18- 303
Cycle 3 Décharges et assistance	Liz IRTHUM Liane GLEIS-KOPS Jacqueline KARIGER	
Cycle 4.1	Elisabeth KRECKÉ Dennis KLOS	Ancien Bâtiment Tél : 83 73 18- 305
Cycle 4.2	Chantal GODART Dennis KLOS	Ancien Bâtiment Tél: 83 73 18 - 301

Cycle 1 Précoce + C1.1 Tél : 83 73 18 - 407		
		
HEINEN Martine	REUTER Carole	OLINGER Françoise

Cycle 1 Classe 1 Tél : 83 73 18 - 408		Cycle 1 Classe 2 Tél : 83 73 18 - 406	
			
ROEDER Anne	KARTHEISER Maud	WEFFLING Sandra	KARTHEISER Maud

Cycle 2		Cycle 2	Cycle 2 + 3	
Cycle 2.1 Tél: 83 73 18 - 402	Cycle 2.2 Tél: 83 73 18 - 404	Assistance + Décharges	Assistance + Décharges	
				
IRTHUM Hélène	DÜSSELDORF Muriel	REUTER Carole	IRTHUM Liz	KARIGER Jacqueline

Cycle 3				
Cycle 3.1 Tél: 83 73 18 - 302	Cycle 3.1 + 3.2 Tél: 83 73 18 - 304		Cycle 3.2 Tél: 83 73 18 - 303	
				
BANERJEE Alida	BIDOLI Renée	IRTHUM Liz	SCHANCK Isabelle	BARTHELS Lynn

CYCLE 3	Cycle 4		
Décharges	Cycle 4.1 Tél: 83 73 18 - 305	Cycle 4.2 Tél: 83 73 18 - 301	Cycle 4 Allemand + Décharges
			
GLEIS - KOPS Liane	KRECKE Elisabeth	GODART Chantal	KLOS Dennis

Grundschule École fondamentale

Lehrerinnen mit verschiedenen Missionen

Vertreter in der Schulkommission -
Délégués à la commission scolaire

Deltgen-Barthels Lynn et Schanck Isabelle

Schulsicherheitsbeauftragte -
Délégué à la sécurité dans les écoles

Kremer-Weffling Sandra

Enseignantes chargées de différentes missions

Verantwortlich für die Bibliothek -
Responsable de la bibliothèque

Gleis-Kops Liane

Zykluskoordinatoren

Die Zykluskoordinatoren gewährleisten die Kooperation unter den Mitgliedern der pädagogischen Teams.

Zyklus I	-	Cycle I
Zyklus II	-	Cycle II
Zyklus III	-	Cycle III
Zyklus IV	-	Cycle IV

Coordinateurs de cycle

Les coordinateurs de cycle assurent la coopération entre les membres des équipes pédagogiques.

Kartheiser Maud
Düsseldorf Muriel
Bidoli Renée
Godart Chantal

Wie bereits in der Vergangenheit bleiben der·die Klassenleiter·in und die unterrichtenden Lehrkräfte die ersten Ansprechpartner der Eltern für alle Fragen, die die Klasse ihres Kindes betreffen.

Comme par le passé, le·la titulaire de classe et les enseignant·e·s assurant l'encadrement scolaire des élèves, restent les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

Spezialisierte Lehrer·innen

Instituteur·rices spécialisé·e·s

I – EBS instituteur et institutrices spécialisé(e)s dans la scolarisation des éducatifs spécifiques

Förderteam Nommern

Für das Schuljahr 2026–2027 setzt sich das Förderteam aus Claude Barthelemy (I-EBS – „instituteur spécialisé dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs spécifiques“),

« Förderteam » Nommern

Pour l'année scolaire 2026–2027, l'équipe de soutien est composée de Claude Barthelemy (I-EBS – instituteur spécialisé dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs spécifiques),

Grundschule École fondamentale

Nadine Bauer (A-EBS – „assistante pour enfants à besoins spécifiques“) sowie den ESEB-Mitgliedern Stéphanie Verzin, Wendy Dos Santos Ramos und Océane Gonçalves Dos Santos zusammen.

Claude Barthelemy als I-EBS stellt die Verbindung zur „Commission d'inclusion“ (CI) her, die auf regionaler Ebene für Kinder mit spezifischen Bedürfnissen zuständig ist.

Das Förderteam begleitet Schülerinnen und Schüler mit spezifischen Bedürfnissen innerhalb der Schule und arbeitet dabei im Sinne einer inklusiven Beschulung eng zusammen.

de Nadine Bauer (A-EBS – assistante pour enfants à besoins spécifiques), ainsi que des membres de l'ESEB, Stéphanie Verzin, Wendy Dos Santos Ramos et Océane Gonçalves Dos Santos.

En tant qu'I-EBS, Claude Barthelemy assure la liaison avec la Commission d'inclusion (CI), compétente au niveau régional pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques.

L'équipe de soutien accompagne les élèves à besoins éducatifs spécifiques au sein de l'école et collabore étroitement dans une démarche d'éducation inclusive.



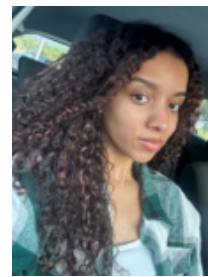
Claude
Barthelemy



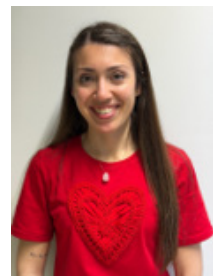
Nadine
Bauer



Stéphanie
Verzin



Wendy Dos
Santos
Ramos



Océane
Gonçalves
Dos Santos

I – CN instituteur spécialisé en compétences numériques

Medie verstoen a mediekompetent ginn - den i-CN an der Schoul zu Noumer



Carlo Thimmesch

Als i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques) ënnerstëtzen ech är Schoul bei der Entwécklung a Fërderung vun digitale Kompetenzen – eng wichteg Aufgab an enger Welt déi ëmmer méi digital gött.

Meng Haaptaufgabe bestinn doranner, de Schüler, de Schülerinnen an hiren Enseignante ganz konkret beim kompetente, kreativen a verantwortungsvolle Gebrauch vun digitale Medien ze hëllefen a stinn hinnen dofir als Ressource zur Verfügung.

Déi vill Projeten, Iddien a Konzepter, déi an alle Cycle entstinn, sinn e gutt Zeechen, datt d'Ekipp dem Asaz vun digitale Medie ganz oppen a positiv géintiwier steet a weess wat d'Schüler an d'Schülerinne brauchen.

Nieft den Aktivitéite mat de Kanner an den Enseignanten, kann ech als Mediepedagog awer och Input op Elterenowenter ginn, resp. d'Elterevertrieeder an d'Gemeenge beroden, wéi een all Schoulpartner op déi digital Erausforderunge virbereede kann. Zanter fënnef Joer ënnerstëtzen ech déi 9 Schoulen aus der Regionaldirektioun 12 an dee ganz positive Feedback weist, wéi wichteg Schoulentwécklung am Beräich vun den digitale Medien ass.

Et ass flott ze gesinn, datt d'Schoul Noumer um richtege Wee ass fir d'Kanner kompetent op d'Erausforderunge vum 21. Joerhonnert virzubereeden an ech freeë mech op e gudden Echange a vill nei Projeten.

Kontakt: carlo.thimmesch@ifen.lu

1 - DS Institutrices spécialisées en développement scolaire

Institutrices spécialisées en développement scolaire (I-DS)



Sophie Hamelle



Straus Anne

Les missions de l'instituteur spécialisé en développement scolaire :

- Encourager les écoles à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages, ainsi que de contribuer à leur diffusion dans le contexte du plan de l'établissement scolaire (PDS).
- Prêter assistance au président du comité de l'école ou de son délégué dans la coordination des travaux d'élaboration, de rédaction, d'implémentation et d'évaluation du PDS.
- Tenir le directeur de région concerné au courant sur l'avancement du PDS
- Soutenir les enseignants qui demandent une assistance personnalisée dans leur travail pédagogique.

Contact : sophie.hamelle@ifen.lu

Contact: anne.straus@ifen.lu

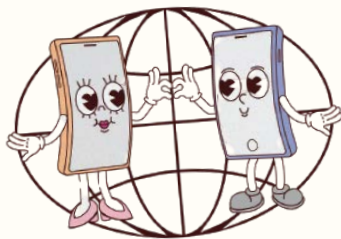


CREATE. EXPRESS. WIN.

an Art Competition for ages **12-29**
enter individually **or** as a group



What does
SOCIAL MEDIA
mean to YOU?



**Create your vision.
Express it through art.**



Any art form welcome
Video, Drawing, Sculpture, Poem, ...



1. REGISTER

bee-secure.lu/art-challenge

2. CREATE YOUR ART

Submit by 13 December 2026

3. AWARD CEREMONY

16 February 2027
Forum Geesseknäppchen

Schuljahr 2026-2027

1. Schulbeginn

Das Schuljahr beginnt am Dienstag, den 15. September 2026 und endet am Donnerstag, den 15. Juli 2027.

2. 1. Kommunionfeier

Am Montag nach der 1. Kommunionfeier, findet für die Schüler normaler Unterricht statt. Das Lehrpersonal akzeptiert allerdings etwaige schriftliche Entschuldigungen für die Abwesenheit der Kinder beim Vormittagsunterricht.

3. Ferien

Am Vortag der Allerheiligen-, Weihnachts-, Faschings-, Oster- und Pfingstferien funktionieren die Klassen normal bis zum Ende des Nachmittagsunterrichts. Dies bedeutet, dass die Kinder am Freitagnachmittag ab 16:00 Uhr freigestellt sind.

4. Benutzung von Handy & Smartwatch

Es ist den Schülern untersagt, ein eingeschaltetes Handy oder eine Smartwatch auf dem Schulgelände zu benutzen.

Siehe Regelung auf den Seiten 15 und 16.

5. Pilgertag

Die Klassen der Grundschule werden am Oktave-Pilgertag nicht mehr automatisch freigestellt.

Unter Wahrung der Neutralität der öffentlichen Schule, wird dieser Wallfahrtstag wie alle anderen religiösen Feiertage betrachtet. Die Lehrer werden schriftliche Entschuldigungen bei Fehlzeiten der Schüler akzeptieren, ohne jedoch die Schüler kollektiv vom Unterricht freizustellen.

Année scolaire 2026-2027

1. Rentrée scolaire

L'année scolaire commence le mardi 15 septembre 2026 et se termine le jeudi 15 juillet 2027.

2. 1ère communion

Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes fonctionnent normalement. Toutefois les enseignants acceptent d'éventuelles excuses d'élèves pour les cours de la matinée.

3. Vacances

La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval et de la Pentecôte, les cours fonctionnent normalement, c'est-à-dire que les élèves seront congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi à 16:00 heures.

4. Utilisation de portable & smartwatch

Il est interdit aux élèves d'utiliser un téléphone portable ou une montre connectée allumés dans l'enceinte de l'établissement.

Voir réglementation pages 15 et 16.

5. Journée de pèlerinage

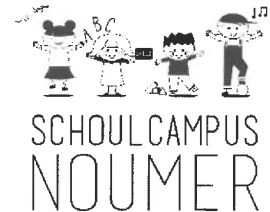
Les classes de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant le jour du pèlerinage à l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg.

Dans le respect de la neutralité de l'Ecole publique, le jour de pèlerinage en question sera considéré dorénavant au même titre que d'autres fêtes religieuses et les enseignants accepteront d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves soient libérés collectivement des cours.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental -
Région 12



Bissen, le 19 mai 2025

Objet : Nouvelle réglementation sur l'utilisation des smartphones et appareils connectés dans les écoles fondamentales

Chers parents,

Depuis le 22 avril 2025, conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 10 janvier 2025, l'utilisation d'appareils connectés (personnels et disposant d'une connectivité internet) par les élèves est interdite dans l'enceinte des écoles fondamentales pendant toute la durée de l'horaire scolaire.

Les appareils connectés apportés par les élèves doivent rester éteints et rangés dans leur sac ou dans un endroit prévu à cet effet par l'enseignant.

En cas d'utilisation non autorisée d'un appareil connecté, l'élève devra le déposer dans un lieu désigné par l'enseignant. Les règles en vigueur seront rappelées à l'élève et un échange aura lieu afin de renforcer sa compréhension de l'usage responsable des appareils connectés en milieu scolaire.

En cas de récidive, l'appareil concerné pourra être retenu jusqu'à la fin de la journée scolaire et vous serez contactés pour organiser sa récupération.

Nous tenons également à vous informer que les équipes pédagogiques ne pourront être tenues responsables en cas de perte, de vol ou de détérioration de ces appareils.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse soutient cette démarche à travers une campagne nationale de sensibilisation « Screen-Life-Balance » lancée à la rentrée 2024/2025, avec des recommandations adaptées à l'âge des enfants et des jeunes, afin de promouvoir une utilisation responsable et sécurisée des outils numériques. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.secher.digital.

Nous comptons sur votre soutien actif pour faire respecter ce règlement, mis en place dans l'intérêt de votre enfant, afin de préserver un climat scolaire serein, favorable au bien-être et aux apprentissages.

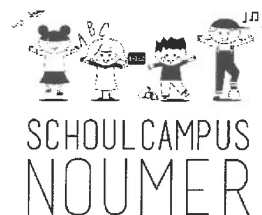
Alain Reeff
Directeur de l'Enseignement fondamental
Région Mersch

Lynn Barthels
Présidente du Comité d'école
Schoulcampus Noumer



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental -
Région 12



Bissen, le 19 mai 2025

Règlement grand-ducal du 10 janvier 2025 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles:

Art. 2.

À l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles, l'alinéa 4 est remplacé par les alinéas 4 à 6 nouveaux, libellés comme suit :

L'utilisation par les élèves des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet, est interdite dans l'enceinte de l'école.

Sur autorisation de l'enseignant, les élèves peuvent utiliser des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet, lorsque leur utilisation s'impose à des fins pédagogiques ou en raison des besoins éducatifs spécifiques de l'élève. L'utilisation d'appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet à des fins de télésurveillance médicale dans le cadre de la gestion d'un trouble de santé est permise sur simple présentation d'un certificat médical y afférent.

L'utilisation des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

Grundschule École fondamentale

organisation

1. Schulzeiten des 1. Zyklus

Mo - Lu	Di - Ma	Mi - Me	Do - Je	Fr - Ve
08.00 - 11.55				
11.55 - 12.15	Aufsicht vom Lehrpersonal gewährleistet für die Kinder, die den Schultransport nutzen Surveillance garantie par les enseignants pour les enfants prenant l'autobus			
12.15 - 14.15	Mittagspause - Pause de midi			
14.15 - 16.00	frei / libre		frei / libre	

Wichtiges betreffend die Mittagsstunde:

1. die Kinder welche mit ihren Eltern nach Hause fahren/gehen, müssen am Ende der Schulzeit des Zyklus 1 abgeholt werden (unter Beachtung der normalen Aufsichtszeit durch das Lehrpersonal von maximal 10 Minuten). Dies gilt auch für Eltern, die noch ein weiteres Kind aus einem der Zyklen 2 bis 4 um 12:15 Uhr abholen.
2. für die Kinder des Zyklus 1.1 und 1.2 welche den Schultransport nutzen, wird eine verlängerte Aufsicht bis zur Abfahrt des Busses um 12:20 Uhr durch das Lehrpersonal gewährleistet. Diese verlängerte Aufsicht ist ausschließlich den Kindern vorbehalten welche den Schultransport nutzen.

2. Précoce

Damit die Kinder der Précoce-Klasse sich an den Schulrhythmus gewöhnen können, dürfen sie nach 08:00 Uhr erscheinen, jedoch vor 09:00 Uhr. Die Schüler des Zyklus 1.1 und 1.2 müssen um 08:00 Uhr zum Unterricht erscheinen.

organisation

1. Horaire scolaire du cycle 1

Importantes informations concernant les heures de midi:

1. pour les enfants rentrant avec leurs parents, ces derniers seront obligés de venir chercher leur(s) enfant(s) à la fin des cours du cycle 1 (en considération de la surveillance ordinaire maximale de 10 minutes assurée par le personnel enseignant). Ceci vaut aussi pour les parents venant chercher un autre enfant fréquentant un des cycles 2 à 4 dont les cours se terminent à 12h15.
2. pour les enfants des cycles 1.1 et 1.2 profitant du transport scolaire, une surveillance prolongée sera assurée par le personnel enseignant jusqu'au départ du bus à 12h20. Cette surveillance prolongée est exclusivement réservée aux enfants profitant du transport scolaire.

2. Précoce

Afin de permettre aux enfants de s'adapter au rythme scolaire, seulement les enfants du cycle 1 précoce sont autorisés à arriver plus tard que 8.00 heures, mais ils devront être à l'école à 9.00 heures au plus tard. Les enfants du cycle 1.1 et 1.2 doivent être présents à 8.00 heures.



3. Schulzeiten der Zyklen 2-4

3. Horaire scolaire des cycles 2 à 4

	Mo - Lu	Di - Ma	Mi - Me	Do - Je	Fr - Ve
08.00 - 10.10					
10.10 - 10.25	Pause - Récréation				
10.25 - 12.15					
12.15 - 14.15	Mittagspause - Pause de midi				
14.15 - 16.00		frei / libre		frei / libre	

Liebe Eltern,

Wir bitten Sie, die Schulzeiten genaustens einzuhalten.

Chers parents,

Merci de bien vouloir respecter scrupuleusement les heures de début et de fin des cours.

4. Urlaub und Schulferien

4. Vacances et congés scolaires

Ferien an Allerheiligen - congé de la Toussaint	31.10.2026 - 08.11.2026
Weihnachtsferien - vacances de Noël	19.12.2026 - 03.01.2027
Faschingsferien - congé de Carnaval	06.02.2027 - 14.02.2027
Osterferien - vacances de Pâques	27.03.2027 - 11.04.2027
Chisti Himmelfahrt - Ascension	06.05.2027
Pfingstmontag - lundi de Pentecôte	17.05.2027
Pfingstferien - congé de la Pentecôte	29.05.2027 - 06.06.2027
Nationalfeiertag - Fête Nationale	23.06.2027
Sommerferien - Vacances d'été	16.07.2027 - 14.09.2027

5. Sport- & Schwimmunterricht

Der Sport- und Schwimmunterricht der Grundschule Nommern findet in der Sport- bzw. Schwimmhalle «FiLaNo» auf «Birkelt» in Larochette statt.

5. Éducation sportive & natation

Les cours d'éducation sportive et de natation ont lieu au centre sportif «FiLaNo» au plateau «Birkelt» à Larochette.

Sporthalle
Hall omnisport
Filano

concierge@filano.lu
Schulté Christian
Tel : 26 87 10



Schwimmhalle
Piscine
Filano

piscine@filano.lu
Wintersdorff Nancy
Hortian Marcel
Tel : 26 87 10 06

Grundschule École fondamentale

6. Schulbücher

Die Schulbücher werden den Schülern gratis zur Verfügung gestellt. Alles weitere wie z.B. Hefte, Bleistifte, usw. ist zu Lasten der Eltern.

6. Manuels scolaires

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves. Les cahiers, crayons, etc. sont à charge des parents.

7. Elternsprechtermine

Jede Lehrerin steht den Eltern für Gesprächstermine zur Verfügung. Der Tag und die Uhrzeiten werden Anfang des Schuljahres mitgeteilt. Der Termin der ersten Informationsversammlung für die Eltern wird den Eltern zu Beginn des ersten Trimesters von der Lehrerin mitgeteilt.

7. Consultations pour parents

Chaque enseignante se tiendra à la disposition des parents pour des consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire. La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du premier trimestre sera communiquée aux parents par l'enseignante de l'enfant.

Zyklen 2 - 4:

Um den Kursbeginn nicht zu beeinträchtigen, bittet das Lehrpersonal die Eltern, ihre Kinder nicht in die Schulgebäude zu begleiten, sondern sich vor dem Gebäude von ihnen zu verabschieden.

Cycles 2 - 4 :

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.



Save the dates



Early check-in

Cycle 2 - 4

Montag / lundi 14.09.2026 von / de 17:30 - 18:30

Eltereversammlungen (I) / réunions avec les parents (I) :

C1 précoce & C1: Montag / lundi

14.09.2026

17:00 en langue française
18:00 op Lëtzebuergesch

Abwesenheit und Schuldispens

Kann ein Kind zeitweise (aus annehmbaren Gründen) nicht am Kurs teilnehmen, müssen die Eltern dem Klassenlehrer unverzüglich die Gründe für das Fehlen mitteilen. Jede Abwesenheit muss schriftlich entschuldigt werden. (s. Abwesenheitsformular)

Eine Krankenbescheinigung ist Pflicht und muss dem Klassenlehrer nach dem 3. Tag der Abwesenheit überreicht werden. Jede unbegründete Abwesenheit wird umgehend dem Schulpräsidenten mitgeteilt. Dieser informiert danach den Bürgermeister.

Stellt das Schöffenkollegium, welches vom Schulpräsidenten informiert wurde, eine Verletzung der Rechtsvorschriften fest, wird den Eltern eine Verwarnung zugestellt in welcher die Strafmaßnahmen erklärt sind.

Als annehmbare Abwesenheitsgründe gelten ausschließlich die Krankheit eines Kindes, der Tod eines Familienmitgliedes oder der Fall höherer Gewalt.

Die Freistellung vom Unterricht kann anhand einer begründeten schriftlichen Anfrage der Eltern durch folgende Personen erteilt werden :

1. durch den Klassenlehrer des Schülers für die Dauer eines Tages
2. durch den Präsidenten des Schulkomitees für einen längeren Zeitraum.

Im Falle eines Urlaubes wird keine Freistellung erteilt.

Die Summe der genehmigten freien Tage darf die Anzahl von fünfzehn pro Jahr nicht übersteigen. Davon dürfen maximal fünf Tage aufeinander folgen. Eine Ausnahmegenehmigung kann nur vom Minister erteilt werden.

Absences et dispenses

Lorsqu'un élève manque ponctuellement les cours (pour cause de maladie ou autre raison valable), les parents doivent informer sans délai le titulaire de classe de leur enfant et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse écrite. (voir exemple annexé)

Un certificat médical obligatoire est à transmettre au titulaire de classe, au plus tard après le troisième jour d'absence. Toute absence injustifiée est signalée au président du comité d'école qui en informera le bourgmestre.

Lorsque le collège des bourgmestre et échevins, informé par le président du comité d'école, constate une infraction aux dispositions légales en vigueur, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues.

Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.

Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande écrite et dûment motivée des parents. Elles sont accordées :

1. par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
2. par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

En cas de départ anticipé en vacances, ou en cas de retour tardif, aucune dispense de fréquentation des cours ne sera accordée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.



Absence

Date : _____, le _____

Madame/ Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence
de ma fille / mon fils _____

du _____ au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature: _____

Absence

Date : _____, le _____

Madame/ Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence
de ma fille / mon fils _____

du _____ au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature: _____

Absence

Date : _____, le _____

Madame/ Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence
de ma fille / mon fils _____

du _____ au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature: _____

Absence

Date : _____, le _____

Madame/ Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence
de ma fille / mon fils _____

du _____ au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature: _____

BROCHURE



Download



TIPPS A FLOTT PLAZE FIR E SUMMER OUNI BILDSCHIERM

CONSEILS ET LIEUX SYMPAS POUR UN ÉTÉ SANS ÉCRAN

TIPS AND COOL PLACES FOR A SCREEN-FREE SUMMER

Kannerdae
liichten
Offline
méi hell





**LÉIF ELTEREN,
ÄERT KAND BEWEEGT SECH GÄREN AN HUET LOSCHT SPORT ZE
MAACHEN? DA KËNNT DIR ET HEI IWWER DËSEN QR CODE FIR DAT
NEIT SCHOULJOER 2026/2027 FIR D'LASEP UMELLEN. D'LASEP FËNNT
JUST STATT FANNE WA MIR GENUCH ASCHREIWUNGEN HUNN.**

**CHERS PARENTS,
VOTRE ENFANT AIME BOUGER ET A ENVIE DE FAIRE DU SPORT? ALORS
N'HESITEZ PAS À L'INSCRIRE À LA LASEP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2026/2027 VIA LE QR CI-DESSOUS.
LA LASEP N'AURA LIEU QUE SI LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS EST
SUFFISANT.**



26/27 - FR



26/27 - DE



Klassenregeln im Zyklus I

Règles de classe au cycle I

In der Schule reden wir miteinander und schreien nicht!



En classe, je parle doucement, sans crier!

Wir verletzen niemanden mit Absicht !



Je fais attention à ne pas faire mal aux autres!

In der Klasse und auf dem Flur dürfen wir uns frei bewegen, aber wir laufen nicht!



Je marche, sans courir, pour me déplacer en classe et dans les couloirs!

Klassenregeln in den Zyklen 2-4

1. Wir gehen **RESPEKTVOLL** miteinander um: Wir tun niemandem weh, wir lachen niemanden aus, wir hören zu und lassen ausreden, wir sind freundlich zueinander.
2. Wir sind **FAIR** miteinander: Wir reden miteinander statt zu schlagen.
3. Wir sind ein **TEAM**: Wir helfen uns gegenseitig und arbeiten mit jedem zusammen.
4. Wir sind **AUFMERKSAM** im Unterricht: Wir arbeiten aktiv mit und führen Aufträge sorgfältig aus.
5. Während dem Unterricht und im Flur sind wir **LEISE**. Wir stören uns nicht gegenseitig beim Lernen. Wir zeigen den Finger auf.
6. Unseren Klassensaal, den Flur, die Toilettenräume und den Schulhof halten wir **SAUBER** und achten darauf.

Schulhofregeln in den Zyklen 2-4

1. Im Schulhof dürfen wir bis zur Wegschränke, der Mauer und dem grünen Pfosten spielen.
2. Während der Pause gehen wir alle in den Schulhof. Wir müssen die LehrerIN um Erlaubnis fragen, wenn wir während der Pause wieder ins Schulgebäude rein wollen.
3. Vor dem Unterricht und nach der Pause, stellen wir uns vor dem Schulgebäude auf.
4. Zum Fahren von Rollerblades, Skateboard, etc. müssen wir zu unserer eigenen Sicherheit Helm und alle Schoner tragen. Fahrradfahren ist während den Pausen nicht erlaubt.
5. Ballsportspiele (Fußball, Basketball,...) werden nur auf dem dafür vorgesehenen „terrain multisport“ gespielt.
6. Im Winter dürfen wir im Schnee spielen, jedoch keine Schneebälle schießen. Wir dürfen auch nicht mit Gegenständen (Steine, Mulch,...) werfen.
7. Handys bleiben ausgeschaltet im Schulanzen oder in der Tasche (auch während der Pause). Andere elektronische Geräte bleiben zu Hause.
8. Wir respektieren die Natur.

Règles de classe aux cycles 2-4

1. Nous montrons du **RESPECT** envers nos prochains et ne faisons du mal à personne. Nous ne nous moquons pas des autres, nous écoutons et nous sommes gentils avec les autres.
2. Nous respectons les règles du **FAIR-PLAY**: Nous parlons au lieu de frapper.
3. Nous formons une **ÉQUIPE** en nous soutenant et en étant à l'écoute de tout le monde.
4. Nous sommes **ATTENTIFS** pendant les cours: Nous travaillons activement et remplissons nos tâches soigneusement.
5. Pendant les cours et dans les couloirs nous sommes **CALMES**: Nous ne dérangeons personne et nous montrons le doigt.
6. Nous veillons à garder notre salle de classe, les couloirs, les toilettes et la cour d'école **PROPRES**.

Règles de la cour d'école aux cycles 2-4

1. Dans la cour, nous pouvons jouer entre la barrière, le mur et le poteau vert.
2. Pendant la récréation, nous sortons tous dans la cour. Pour entrer dans le bâtiment scolaire, nous demandons l'autorisation auprès d'un(e) enseignant(e).
3. Avant les cours et après la récréation nous nous regroupons devant le bâtiment scolaire.
4. Pour rouler avec des patins et planches à roulettes, nous devons mettre un casque et tous les revêtements protecteurs pour garantir notre propre sécurité. Le cyclisme n'est pas autorisé pendant les récréations.
5. Les jeux de balle (football, basket-ball, ...) ne sont joués que sur le "terrain multisport" y prévu.
6. En hiver, nous sommes autorisés à jouer dans la neige, mais nous ne lançons pas de boules de neige. Nous n'avons pas le droit de jeter des objets (pierres, pailis, ...).
7. Les téléphones portables restent éteints dans le sac, même pendant la récréation. D'autres appareils électroniques restent à la maison.
8. Nous respectons la nature.

Fruit4School

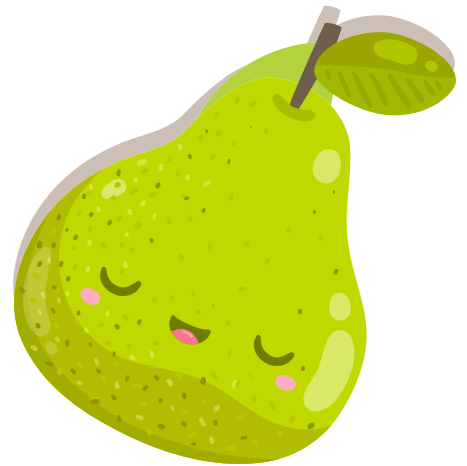
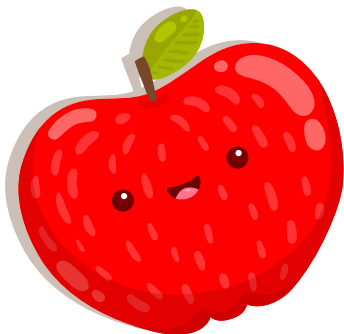


Angehts des Erfolges des europäischen Projekts "Fruit4school" beschloss die Grundschule Nommern, dieses Projekt zugunsten des Obstkonsums in der Schule fortzusetzen.

Vu le succès du projet européen "Fruit4school", l'Ecole Fondamentale de Nommern a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Das Projekt "Fruit 4 school" sieht die kostenlose Verteilung von Obst und Gemüse an Schüler und begleitende Bildungsmaßnahmen vor mit dem Ziel, den Konsum von Obst und Gemüse bei Kindern in einem Alter, in dem Ernährungsgewohnheiten aufgebaut werden, nachhaltig zu steigern.

Le projet « Fruit 4 school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.



Schulbusregeln

Règles bus scolaire



RÈGLES DU BUS – Voici comment bien me comporter dans le bus scolaire

RÈGLE 1

J'attends toujours sur le trottoir à l'arrêt de bus, jusqu'à ce que le bus soit arrêté.



RÈGLE 2

Je monte et je descends calmement du bus – sans pousser ni bousculer. Les plus petits montent d'abord.



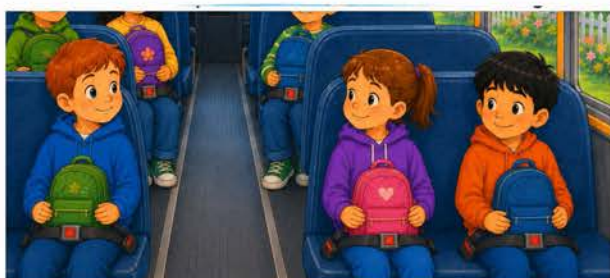
RÈGLE 3

Au début de l'année scolaire, l'enseignant-e me dit où je dois m'asseoir dans le bus.
Les plus jeunes s'assoient devant, les plus grands derrière.



RÈGLE 4

Je garde mon cartable sur mes genoux ou je le pose à mes pieds.
Le cartable ne doit pas être dans le couloir ni sur un siège libre.



RÈGLE 5

Je mets ma ceinture tout de suite et je reste attaché pendant tout le trajet, bien assis à ma place.



Schulbusregeln

Règles bus scolaire

RÈGLE 6

Je parle doucement avec mon voisin.

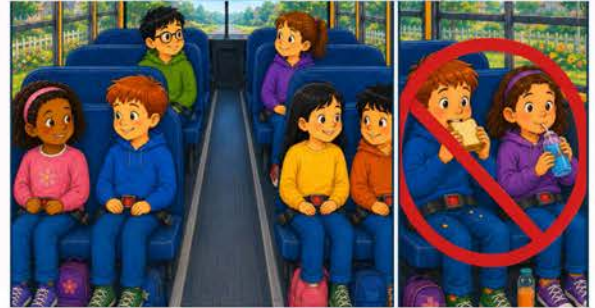
Je ne crie pas, je ne tape pas sur les vitres et je ne jette rien dans le bus.



RÈGLE 7

Je respecte le bus.

Il est interdit de manger ou de boire dans le bus.



RÈGLE 8

Nous sommes gentils les uns avec les autres.

Personne ne tape, ne pousse ou ne lance des objets.



RÈGLE 9

J'écoute le chauffeur de bus.

Je ne le dérange pas et je le respecte toujours.



RÈGLE 10

Mon téléphone portable reste dans le cartable
et je ne l'utilise pas.



RÈGLE 11

Je ne me lève que lorsque le bus arrive
à mon arrêt et que la porte s'ouvre.



! QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES ?

Si je ne respecte pas les règles du bus :

- 👉 Le chauffeur en informe les enseignants.
- 👉 L'école avertit ensuite mes parents et la commune.
- 👉 Selon ce qui s'est passé, la commune peut :
 - envoyer un avertissement à mes parents,
 - m'attribuer une autre place dans le bus,
 - ou m'exclure du transport scolaire temporairement ou définitivement.



BUSREGELN – So verhalte ich mich richtig im Schulbus

REGEL 1

Ich warte an der Bushaltestelle immer auf dem Gehweg, bis der Bus komplett steht.



REGEL 2

Ich steige ruhig in den Bus ein oder aus – ohne Drängeln oder Schubsen. Die jüngeren Kinder dürfen zuerst.



REGEL 3

Am Anfang des Schuljahres sagt mir meine Lehrerin oder mein Lehrer, wo ich im Bus sitze. Jüngere Kinder sitzen vorne, ältere hinten. Ich setze mich immer auf meinen Platz.



REGEL 4

Ich nehme meinen Schulranzen auf den Schoß oder stelle ihn unten bei meinen Füßen ab. Der Ranzen darf nicht im Gang oder auf einem freien Sitz stehen.



REGEL 5

Ich schnalle mich gleich an und bleibe den ganzen Weg angeschnallt auf meinem Platz sitzen.



Schulbusregeln

Règles bus scolaire

REGEL 6

Ich rede leise mit meinem Sitznachbarn.

Ich schreie nicht, schlage nicht gegen die Fenster und werfe keine Sachen im Bus herum.



REGEL 8

Wir sind freundlich miteinander.

Niemand wird gehauen, gestoßen oder mit Dingen beworfen.



REGEL 10

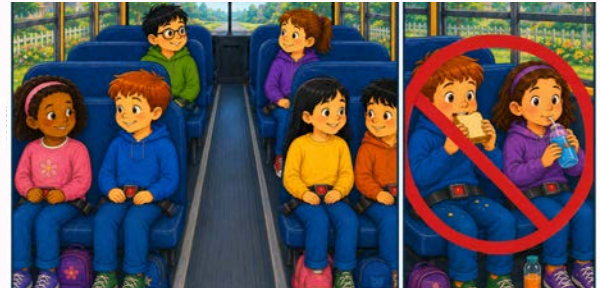
Mein Handy bleibt im Schulanfang
und wird nicht benutzt.



REGEL 7

Ich behandle den Bus mit Respekt.

Essen und Trinken sind im Bus nicht erlaubt.



REGEL 9

Ich höre auf den Busfahrer.

Er wird nicht gestört und er wird immer respektiert.



REGEL 11

Ich stehe erst auf, wenn der Bus
an meiner Haltestelle steht und die Tür sich öffnet.



! WAS PASSIERT, WENN ICH DIE REGELN NICHT BEACHTET ?

Wenn ich mich nicht an die Busregeln halte:

- 👉 Der Busfahrer sagt den Lehrern Bescheid.
- 👉 Die Schule informiert dann meine Eltern und die Gemeinde.
- Je nachdem, was passiert ist, kann die Gemeinde:
 - eine Verwarnung an meine Eltern schicken,
 - mir einen anderen Platz im Bus geben oder
 - mich für eine Zeit oder ganz vom Busfahren ausschließen.



Mierscher Lieshaus

Öffentlech Bibliothéik

7, Rue des Prés

L-7561 Mersch

kontakt@mierscher-lieshaus.lu

Tel.: 32 50 23-550

www.mierscher-lieshaus.lu

Di/Mar/Tue	14:00 - 18:00
Mi/Mer/Wed	15:00 - 19:00
Do/Jeu/Thur	14:00 - 18:00
Fr/Ven/Fri	10:00 - 14:00
Sa/Sam/Sat	10:00 - 13:00

OPEN

Retourbox 24/7



Horaire Schoulbus 2026 - 2027

1 - giele Bus - aller	lundi - vendredi	lundi mercredi vendredi
Zahneschhaff	07:37	13:52
Cruchten: Gare	07:42	13:55
Cruchten: Schléf	07:43	13:56
Cruchten: Haaptstrooss	07:45	13:57
Schondweiler: Kierchestrooss	-	14:01
Schondweiler: Al Schoul	-	14:03
Nommern: Aechelbour	-	14:07
Nommern: École	07:55	14:09

1 - giele Bus - retour	lundi - vendredi
Nommern: École	12:20
Nommern: Aechelbour	12:22
Schondweiler: Al Schoul	12:26
Schondweiler: Kierchestrooss	12:27
Cruchten: Gare	12:32
Cruchten: Schléf	12:33
Cruchten: Centre Culturel	12:35
Zahneschhaff	12:40

2 - grénge Bus - aller	lundi - vendredi	lundi mercredi vendredi
Zahneschhaff	-	13:52
Cruchten: Gare	-	13:55
Cruchten: Schléf	-	13:56
Cruchten: Haaptstrooss	-	13:57
Schondweiler: Kierchestrooss	07:44	14:01
Schondweiler: Al Schoul	07:48	14:03
Nommern: Aechelbour	07:53	14:07
Nommern: École	07:55	14:09

2 - grénge Bus - retour	lundi - vendredi
Nommern: École	12:20
Nommern: Aechelbour	12:22
Schondweiler: Al Schoul	12:26
Schondweiler: Kierchestrooss	12:27
Cruchten: Gare	12:32
Cruchten: Schléf	12:33
Cruchten: Centre Culturel	12:35
Zahneschhaff	12:40

3 - bloe Bus (Minibus) - aller	lundi - vendredi	lundi - vendredi
Oberglabach: Am Duerf	07:49	13:59
Oberglabach: Bei der Kapell	07:51	14:01
Niederglabach: Peffeschhaff	07:53	14:03
Nommern: École	07:57	14:07

3 - bloe Bus (Minibus) - retour	lundi - vendredi
Nommern: École	12:20
Niederglabach: Peffeschhaff	12:24
Oberglabach: Am Duerf	12:26
Oberglabach: Bei der Kapell	12:28

Durch die geringe Anzahl an Kindern welche den Schulbus montags, mittwochs und freitags in der Mittagspause nutzen, fährt nur noch ein Bus um den Schultransport in der Mittagsstunde für alle Kinder zu gewährleisten.

Schultransport

Transport scolaire

lundi mercredi vendredi	Cruchten: <u>Arrêt Zahneschhaff</u> , <u>Arrêt Gare</u> : rue de la Gare. <u>Arrêt Schléf</u> : rue Principale 1- 39, Huele Wee, Op Grisel, An der Uecht, rue Schléf. <u>Arrêt Hauptstrooss / Centre Culturel</u> : rue Principale 40-77, rue de la Montagne, rue de l'Alzette, rue de l'Église, rue des Chapelles, op der Kopp, Kinnekswee.
16:05	
-	Schrandweiler : <u>Arrêt Kierchestrooss</u> : Rehsemwiss, rue Geischleid, Kierchestrooss, rue Principale. <u>Arrêt Al Schoul</u> : Lëngerwiss, Um Aker, rue Giedertseck, rue de l'école. <u>Arrêt Aechelbour</u> .
-	
-	
16:15	
16:16	Niederglabach: <u>Peffeschhaff</u> , Oberglabach: <u>Am Duerf</u> , <u>Bei der Kapell</u> : rue Principale
16:18	
16:23	

lundi mercredi vendredi	Der Schultransport wird für die Schüler des Zyklus 1 - Zyklus 4, welche in Eichelbour, Schrandweiler, Oberglabach, Niederglabach und Kruchten wohnen, angeboten. Die Schüler welche in anderen Gemeinden wohnen und in Nommern zur Schule gehen dürfen, können den Schultransport ebenfalls nutzen, solange genügend freie Plätze vorhanden sind.
16:05	
16:07	<i>Un transport scolaire communal est offert pour les élèves du cycle 1 préscolaire au cycle 4, demeurant à Eichelbour, Schrandweiler, Oberglabach, Niederglabach et Cruchten. Les élèves demeurant dans une autre commune et admis à notre école fondamentale, peuvent utiliser le transport scolaire communal sous réserve de places disponibles dans les bus.</i>
16:10	
16:12	
-	
-	
-	
-	

lundi - vendredi
16:05
16:09
16:11
16:13



Kontakt **giele**, **gréngen** & **blo**e Bus:
Voyages Schmit
Tel: 87 82 84

Vu le nombre restreint d'élèves utilisant le bus scolaire les lundis, mercredis et vendredis pendant la pause de midi, un seul bus assurera les trajets (aller & retour) pour ces midis.



COMMENT NOUS CONTACTER ? WÉI KËNNT DIR EIS KONTAKTÉIEREN ?



Internet : <http://gcru.elisabeth.lu>

<http://www.elisabeth.lu>

E-Mail : direction.gcru@elisabeth.lu

Garderie Butzenhaff Service d'Education et d'Accueil

5, rue des Chapelles
L-7421 Cruchten

T 26 88 50 85
F 26 88 50 86
GSM 621 27 68 72

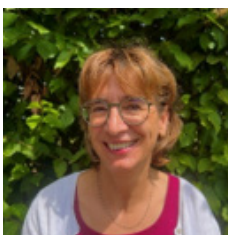
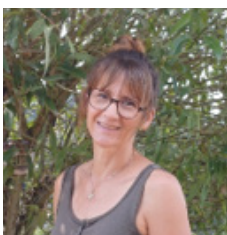
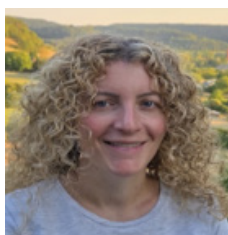
Heures d'ouverture
Öffnungszäiten :
Lu/Mé - Ve/Fr
06.30 - 19.00 hrs/Auer



Gestionnaire: ANNE asbl

Kinderkrippe Garderie

Garderie Butzenhaff - Cruchten

Direction			
			
EVEN Vanessa Chargée de direction (act. en congé parental) Educatrice diplômée	ZIMMER Carole Chargée de direction f.f. Educatrice diplômée	BLAESER Anne Chargée de direction f.f. Educatrice diplômée	
			
BRANDENBURGER Lea Infirmière en pédiatrie	SCHAELEL Liane Educatrice diplômée	MOUSEL Yannick Educatrice diplômée	SCHWAIGHOFER Julia Ergothérapeute
			
PAULUS Malou Educatrice diplômée	POLIS Philipp Coordinateur sportif (congé par. du 09.26-03.27)	IANNI Martina Educatrice graduée	SPAUTZ Sara Intervenante spécialisée





Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationalenfance.lu

Office régional MERSCH
5, rue des Prés
L-7561 Mersch

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !



office national
de l'enfance
all Kand zielt



soutien



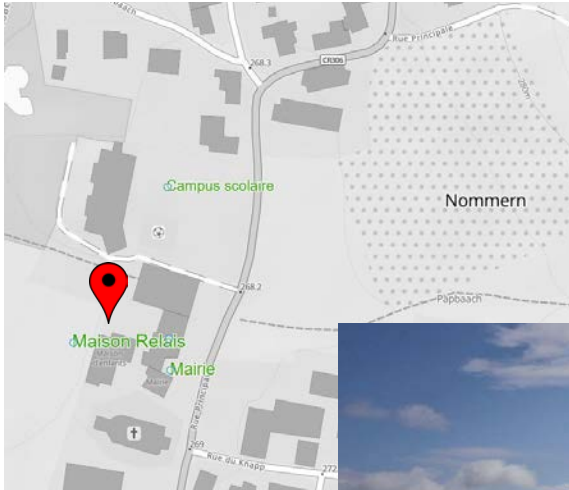
cohésion



protection

Kindertagesstätte Maison Relais

Maison Relais – Nommern



Service d'éducation et d'accueil

Adresse: 31-33 rue Principale
L-7465 Nommern



Léif Elteren,

Och am Schouljoer 2026-27 bidde mir Iech eise Service an der Maison Relais Noumer tëscht 6.00 Auer moies a 19.00 Auer owes vu méindes bis freides un. Mir si just déi gesetzlech Feierdeeg an d'Chrëschtvakanz zou.

All wichteg Informatiounen an Dokumenter zum Beispill fir d'Inscriptioun, Aktivitéiten oder de Menü fannt Dir op eisem Internetsite: <http://RNOM.elisabeth.lu>

Mir bidden Iech wgl. all Changementer vun Ären Inscriptiounen iwwer d'**Kidola Applicatioun** unze-froen an Är Kanner am Krankheetsfall bis moies 8.00 Auer ofzemellen.

Mir schaffen elo ab dem neie Schouljoer nach just mat der Kidola Applicatioun. Kontaktéiere kënnt Dir eis per Mail: direction.RNOM@elisabeth.lu

Bei Froe kënnt Dir ëmmer gär bei eis kommen oder Dir rufft eis un um: **83 73 18 500**

Mir wënschen all de Kanner, hiren Elteren an eise Kollaborateuren eng schéi Rentrée 2026-2027.

Chers parents,

Pour l'année scolaire 2026-2027, nous vous proposons notre service à la Maison Relais Noumer entre 6h00 du matin et 19h00 du soir, du lundi au vendredi. Nous ne sommes fermés que pendant les jours fériés légaux et les vacances de Noël.

Toutes les informations importantes et les documents, par exemple pour l'inscription, les activités ou le menu, sont disponibles sur notre site Internet : <http://RNOM.elisabeth.lu>

Nous vous prions de bien vouloir effectuer tous les changements concernant vos inscriptions via l'**application Kidola** et d'annoncer l'absence de vos enfants en cas de maladie avant 8h00 du matin.

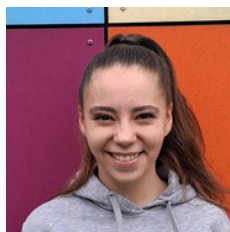
À partir de la nouvelle année scolaire, nous travaillerons exclusivement avec l'application Kidola. Vous pouvez nous contacter par e-mail : direction.RNOM@elisabeth.lu

Pour toute question, n'hésitez pas à venir nous voir ou à nous appeler au : **83 73 18 500**

Nous souhaitons à tous les enfants, à leurs parents ainsi qu'à nos collaborateurs une belle rentrée 2026-2027.

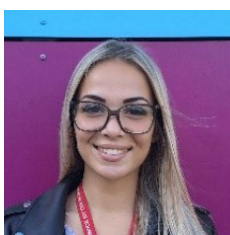
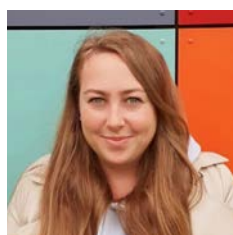
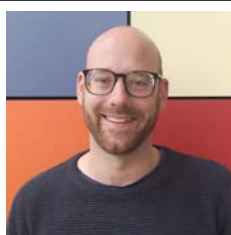
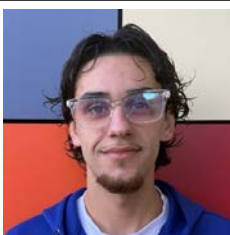
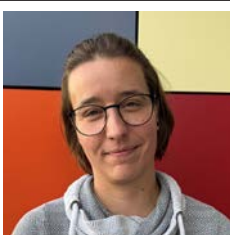
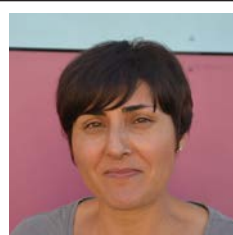
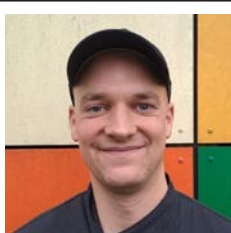
Direction	
	
MIKOLAJCZYK Marta Chargée de direction	STEMPER Mathias Adjoint à la direction

Butzenhaff			
			
BREDIMUS Anne Éducatrice graduée	SIMMER Kristina Éducatrice graduée	NIEMCZYK Barbara Aide-socio-éducative	PETERS Irene Éducatrice diplômée

Butzenhaff	Précoce		Cycle 1 A
			
FERNANDES MARQUES Carolane Éducatrice diplômée	RODRIGUES DA COSTA Tania Éducatrice diplômée	CARDOSO Silvia Éducatrice graduée	RODRIGUES DA COSTA Mélanie Auxiliaire de vie

Kindertagesstätte

Maison Relais

Cycle 1 A		Cycle 1 B		Cycle 2	
					
BORHOVEN Vanessa Éducatrice diplômée		HUBERTY Vanessa Éducatrice diplômée		FARES Katja Éducatrice diplômée	
SCHNEIDER Vanessa Éducatrice diplômée					
Cycle 2			Cycle 3		
					
MEYER Beate Éducatrice diplômée		BARTHELMES Chiara Auxiliaire de vie		LAMBERT Mika Agent socio-pédagogique	
FELIKS Alicja Éducatrice diplômée					
Cycle 4					
			POLIS Philipp est en congé parental du 09.2026 au 03.2027 FERNANDES MARQUES Carolane est en actuellement congé parental		
POLIS Philipp Coordinateur sportif		FONSECA MARTINS Thierry Agent socio-pédagogique			
DAP Éducation			Ménage		
					
PAASCH Christina Apprentie		LORANG Daisy Apprentie		MONTEIRO BARRELA Aurea Aide ménagère	
PASSOS ALVES Graça Aide ménagère					
Cuisine					
					
BODART Martin Chef de cuisine		CARDOSO Claudia aide-cuisinière		LEITE CASTRO Catia aide-cuisinière	
ALTAWHEEL Abbas aide-cuisinier					



MIR SINN ÄR ELTEREVERTRIEDER VU NOUMER



Mary Van Dyck vu Schrondweiler.

Mamm vun dräi Kanner, zwee Jongen aus dem **Cycle 3.1**, respektiv dem **Cycle 4.1** an e Meedchen aus dem **Cycle 1.2**.



Raphaël Goerend vu Kruuchten.

Papp vun zwee Meedercher aus dem **Cycle 1.1**, respektiv dem **Cycle 2.2**.



Ralph Klein vu Schrondweiler.

Papp vun zwee Meedercher aus dem **Cycle 2.1**, respektiv dem **Cycle 3.1**.

Mir freeën eis drop, d'Elteren ze verrieden an zesumme mam Schoulpersonal am Interêt vun de Kanner ze schaffen. Wann dir Froen oder Ureegungen hutt, Ënnerstëtzung braucht oder einfach e perséinlechen Austausch wëllt, kënnt dir eis iwwer folgend Adress erreechen:

✉ elterevertriedung@nommern.lu

GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.



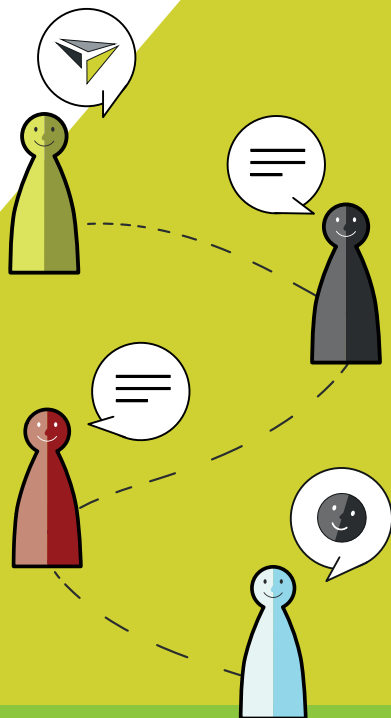
Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.



Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !



Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

Le Service fir Iech

Service de médiation scolaire

Tél.: (+352) 247 – 65280

contact@mediationscolaire.lu

mediationscolaire.lu

Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être **écouté et entendu**, respecté, protégé et de grandir dans un **environnement sûr**.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher

Défenseur des droits de l'enfant

📍 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg

✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35

🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

Elteren, Jonker, Enseignanten

Kannerrechter respektéieren, an der Schoul an am Alldag!

Hutt dir **Problemer bei der Kommunikatioun** mat der Schoul, dem Lycée oder engem Service vum Ministère fir Educatioun? Hutt dir d'Gefill, dass dir si **net selwer léise** kënn?

De **Service de médiation scolaire** ass do, fir iech ze hëllefen, besonnesch an 3 Fäll hëllefen, de **Schoul-Ofbroch**, d'**Inklusioun** an d'**Integratioun**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire

Tél.: (+352) 247 – 65280

contact@mediationscolaire.lu

mediationscolaire.lu

Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Déi selwecht Rechte fir all Kand a Jugendlechen !

Den Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher setzt sech fir d'Rechter vu Kanner a Jugendlecher an. Dës Rechte enthalen zum Beispill d'Recht drop, ugehéiert a bedelegt, respektéiert a geschützt ze ginn, souwéi an engem sécheren Ëmfeld opzewuessen.

Dir sidd Kand oder Teenager.in, Elterendeel, Enseignant.e oder Intervenent.e bei Kanner, Elterevertrieder.in an dir hutt d'Gefill, datt esou e Recht net respektéiert gëtt?



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

🏠 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg

✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35

🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

Elterevereinigung Noumer Association des parents Nommern



Léif Elteren,

mir invitéieren iech ganz häerzlech mat eis zesummen dat neit Schouljoer 2026/27 unzufänken, an dat e Dënsdeg, de 15. September mat enger gudder Taass Kaffi an engem Croissant tëscht 7h45 an 8h15 am Schoulhaff zu Noumer. Mir freeën eis

Chers parents,

Nous, l'Association des parents de Nommern, vous invitons cordialement à un café et un croissant pour bien fêter le début de la nouvelle année scolaire 2026/27. Mardi, le 15 septembre de 7h45-8h15 dans la cour de l'école à Nommern

ELTEREVEREENEGUNG NOUMER

MAACHT MAT!



Mir sinn d'Elterevereenegung vu Noumer an organiséieren, fir d'Familien vun alle Kanner aus de Cyclen 1-4 aus der Noumer Schoul, vill verschidden flott Aktivitéiten iwwer d'ganzt Joer, wéi zB Trauliicht schnëtzen am Hierscht, Camping am Summer, de Kleeschen deen duerch verschidden Dierfer vun der Gemeng zitt a aner kulturell Aktivitéiten. Dir fannt eis aktuell Evenementer op eiser Facebook Säit, am Programm vum Reider a mir ginn eis Infoen weider un d'Enseignanten, déi se iwwer Dimmi un all Elteren weiderleeden. Wann dir Loscht hutt een Deel vun eiser motivéierter Ekip ze sinn, oder eis punktuell bei Aktivitéiten ze hëllefen, dann zéckt net a mell t iech iwwer evnoumer@gmail.com

Nous, l'Association des parents de Nommern, nous organisons des activités ludiques pour toute la famille des enfants des cycles 1-4 de l'école de Nommern à travers l'année scolaire. Par exemple sculpter le "Trauliicht", dormir dans une tente à la fin de l'année scolaire, passage du Saint Nicolas dans certains villages de la commune, autres activités culturelles.

Vous trouvez notre programme actuel sur Facebook, dans le programme du "Reider" de la Commune et nous transmettons nos informations aux enseignants pour les diffuser via l'application Dimmi.

Si vous avez envie de nous rejoindre dans notre comité, ou de nous donner parfois un coup de main, vous êtes les bienvenus et vous pouvez nous écrire sur evnoumer@gmail.com



COMITÉ 2026-27

ELTEREVEREENEGUNG NOUMER



Celia Reckinger
Presidentin



Sandra Bornhofen
Vize-Presidentin



Sophie Kowalyk
Trésorière



Dominique Schauss
Secrétaire



Carmen Weisgerber
Member



Magali Hoffmann
Member



Julie Wilwers
Member

Elterevereeniging Noumer

Association des parents Nommern



Danielle Nickels
Member



Corinne Kroemmer
Member



Sandrine Bordang
Member



Magali Bordang
Member



Jill Goerens
Member



Caroline Langers
Member



Conny Weidert
Member



Clémentine Verschoore
Member



Andy Greter
Member

LES ÉCRANS EN FAMILLE

GÉRER, ÉDUCER ET ACCOMPAGNER

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.

AVANT 3 ANS PRIVILÉGIER LES ACTIVITÉS SENSORIELLES ET LES INTERACTIONS



Éviter de l'exposer aux écrans



Privilégier les jouets traditionnels



Ne pas allumer la télévision en arrière-plan



Mettre les smartphones de côté lors des interactions



Rester près de lui pendant les appels vidéo (limiter la durée)

3-6 ANS CHOISIR UN CONTENU ADAPTÉ À L'ÂGE ET ACCOMPAGNER L'ENFANT



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition (console, tablette, smartphone)



Superviser l'utilisation des écrans et la limiter aux espaces communs



Limiter l'accès à des contenus non interactifs



Fixer des limites claires (p. ex. un épisode, $\pm$ 30 min)



Le prévenir 5 min avant d'éteindre l'écran

6-9 ANS ENCADRER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES



Autoriser les jeux vidéo en famille ou entre amis dans les espaces communs



Ne pas mettre d'appareil personnel à sa disposition



Configurer l'accès aux contenus et limiter la durée d'utilisation des appareils



éviter le journal télévisé pour adultes



Adapter les limites et fixer des règles pour toute la famille

9-12 ANS PRÉPARER SON ENFANT À L'USAGE D'INTERNET



Encadrer l'utilisation des écrans dans les espaces communs



Ne pas mettre de smartphone à sa disposition



Introduire les 6 bonnes pratiques numériques



Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher



éviter les réseaux sociaux



12-15 ANS

LAISSER L'ADOLESCENT ASSUMER PLUS DE RESPONSABILITÉS



Le sensibiliser aux risques auxquels il peut être confronté sur Internet



L'autoriser à avoir son premier smartphone



Éteindre le Wi-Fi la nuit et éviter les écrans 1h avant le coucher



éviter les réseaux sociaux



Discuter des applications et des tendances

À PARTIR DE 15 ANS

FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ADOLESCENT



Encadrer ses premiers pas sur les réseaux sociaux : rappeler les 6 bonnes pratiques



Rester vigilant, mais respecter sa vie privée
Rester vigilant, mais respecter sa vie privée



Se renseigner sur ses activités en ligne



Le sensibiliser aux arnaques en ligne



Stimuler son esprit critique

POUR TOUS LES ÂGES

- Réserver des moments pour les activités en famille et en plein air
- Discuter des contenus que l'enfant a visionnés
- Rester à l'écoute et être disponible
- Se reporter aux recommandations d'âge pour les jeux vidéo et les films
- Adapter les limites en fonction des besoins



BEE-SECURE.LU

LES 6 BONNES PRATIQUES NUMÉRIQUES

- Je protège mes informations personnelles.
- Je ne rencontre pas dans la vraie vie une personne que je connais uniquement d'Internet.
- Je réfléchis avant d'accepter quelque chose en ligne.
- Je ne crois pas tout sur Internet.
- Si un contenu en ligne me met mal à l'aise, j'en parle à un adulte.
- J'adopte un comportement respectueux et courtois à l'égard des autres personnes.

Afin d'alléger la lecture de la présente affiche, la forme masculine a été employée comme genre neutre pour désigner toute la population.

BEE SECURE

Cofinancé par
l'Union européenne

/sécher
digital/

Avril 2026 / Inspiré des repères 3-6-9-12+ de Serge Tisseron, www.3-6-9-12.org

Santé scolaire

Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la Loi modifiée du 2 décembre 1987 et du Règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1-1, 1-2, 2-2, 3-2, 4-2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles:

-  prise du poids et de la taille
-  analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
-  examen sommaire de l'acuité visuelle
-  bilan auditif
-  surveillance de la carte de vaccination
-  bilan de santé réalisé par le médecin scolaire, un examen individuel peut être réalisé si nécessaire
- un bilan social peut être réalisé en cas de besoin

Volet médical

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le « Carnet médical scolaire » de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

Autres interventions médicales:

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés du Ministère de la Santé:

-  examen bucco-dentaire annuel au Cycle 1
-  dépistage des troubles visuels par le Service d'orthoptie et de pléoptie
-  dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie en cas de besoin
-  consultation diététique
-  consultation pour enfant asthmatique (Ecole de l'Asthme)

Volet social

L'assistante (hygiène) sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec:

le personnel de l'enseignement scolaire
la Direction régionale
la maison relais
l'administration communale
la Commission d'inclusion (CI)
l'Equipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
d'autres services spécialisés

Promotion et Education Santé

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE



TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Les Centres de compétences

Les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée (CC) s'adressent aux élèves à besoins spécifiques et à leurs parents qui souhaitent bénéficier de prestations spécialisées, en complément des prestations qui sont offertes par l'enseignement fondamental ou l'enseignement secondaire.

Quels sont les domaines dans lesquels interviennent les Centres de compétences ?

Il existe au Luxembourg 8 Centres de compétences et une agence. Ils sont spécialisés pour répondre aux besoins spécifiques que les élèves peuvent présenter. Ils interviennent dans des domaines bien définis :

Quelles mesures existe-t-il pour aider votre enfant ?

Différentes mesures d'aides sont proposées dans les Centres de compétences (CC) pour répondre aux besoins de l'élève :

- Le diagnostic spécialisé : les Centres de compétences réalisent des diagnostics spécialisés qui permettent d'identifier précisément les besoins spécifiques des élèves et qui aident à mettre en place les mesures adaptées à ces besoins.
- Le conseil et le suivi : les Centres de compétences conseillent et soutiennent les parents, les équipes éducatives des écoles et lycées ou d'autres services agréés, dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.
- La rééducation et la thérapie : les Centres de compétences offrent des sessions de rééducation et de thérapie en fonction des besoins des élèves.
- Le plan éducatif individualisé (PEI) : les professionnels spécialisés des Centres de compétences établissent pour chaque élève un plan éducatif individualisé. Ils adaptent ainsi le plan d'études respectivement le programme régulier aux capacités et besoins spécifiques de l'élève.
- L'intervention spécialisée ambulatoire (ISA) : en complément des mesures mises en place dans les écoles et lycées, les professionnels des Centres de compétences interviennent en classe auprès des élèves à besoins spécifiques, en collaboration étroite avec le personnel des écoles et lycées.
- La scolarisation spécialisée dans une classe d'un Centre de compétences : les élèves à besoins spécifiques peuvent fréquenter une classe d'un Centre de compétences, soit à temps plein, soit en alternance avec la fréquentation d'une école fondamentale ou d'un lycée. Les classes peuvent être organisées soit dans une des annexes décentralisées d'un Centre de compétences, soit dans une école ou un lycée sous forme de classes de cohabitation ;
- Les ateliers d'apprentissage : les Centres de compétences peuvent proposer des ateliers d'apprentissage pour répondre de façon spécifique aux besoins des élèves. Les ateliers d'apprentissage complètent l'offre scolaire régulière et sont organisés soit dans une des annexes décentralisées d'un Centre de compétences, soit dans une école ou un lycée ou dans un autre lieu adapté.

À qui pouvez-vous vous adresser ?

Le plus souvent, les parents ou les élèves à besoins spécifiques s'adressent

- pour l'enseignement fondamental : aux titulaires de classe ou aux instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) affectés aux écoles ; aux équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) ou aux commissions d'inclusion (CI) rattachées aux [directions de l'enseignement fondamental \(annuaire\)](#)  ;
- [dans les lycées \(annuaire\)](#)  : aux régents de classe, aux équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB), aux commissions d'inclusion scolaire (CIS) ou au [Service psycho-social et d'accompagnement scolaires \(SePAS\) \(annuaire\)](#) .

Ils peuvent aussi s'adresser aux [Centres de compétences \(annuaire\)](#)  pour avoir des conseils circonstanciés ou pour obtenir un diagnostic spécialisé.

En accord avec les parents ou avec les élèves majeurs concernés, les commissions d'inclusion (CI) et les commissions d'inclusion scolaire (CIS) peuvent transmettre une demande de prise en charge spécialisée à la [Commission nationale d'inclusion \(CNI\) \(annuaire\)](#) . En général, la CNI demande à un ou plusieurs Centres de compétences d'établir un diagnostic spécialisé. Le cas échéant, elle propose une prise en charge de l'élève à besoins spécifiques par un ou plusieurs Centres de compétences. Cette prise en charge ne peut se faire sans l'accord des parents ou de l'élève majeur.



Centre pour
le développement
socio-émotionnel

CDSE

Château de Munsbach
31, rue du Parc
L-5374 Munsbach

Tél : (+352) 247-65117

Email : info@cc-cdse.lu

Site : www.cc-cdse.lu



Centre pour
le développement
intellectuel

CDI

5, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

Tél : (+352) 247-55700

Email : info@cc-cdi.lu

Site : www.cdi.lu



Centre pour le développement
des compétences
relatives à la vue

CDV

17a, route de Longwy
L-8080 Bertrange

Tél : (+352) 45 43 06-1

Email : info@cc-cdv.lu

Site : www.idv.lu



Agence pour
la transition vers
une vie autonome

ATVA

12-14, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg

Tél : (+352) 247-75162

Email : info@cc-atva.lu



Centre pour
enfants et jeunes
à haut potentiel

CEJHP

21, rue Léon Laval

L-3372 Leudelange

Tél : (+352) 247-65140

Email : info@cc-cejhp.lu



Centre de
Logopédie

Centre de Logopédie

Bâtiment principal
4, place Thomas Edison
L-1483 Strassen

Tél : (+352) 44 55 65-1

Email : info@cc-cl.lu

Site : www.logopedie.lu



Centre pour enfants et jeunes
présentant un trouble
du spectre de l'autisme

CTSA

21, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Tél : (+352) 247-55955

Email : info@cc-ctsa.lu

Site web : <http://cc-ctsa.lu>



Centre pour le développement
des apprentissages
Grande-Duchesse Maria Teresa

CDA

2, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

Tél : (+352) 247-65123

Email : info@cc-cda.lu

Site : www.cc-cda.lu



Centre pour
le développement
moteur

CDM

1, place Thomas Edison
L-1483 Strassen

Tél : (+352) 44 65 65-1

Email : info@cc-cdm.lu



Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





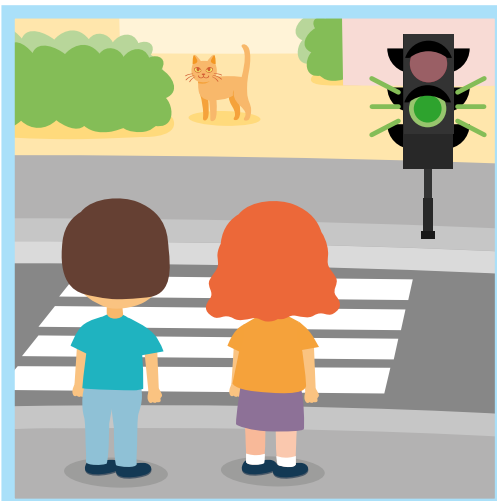
Ich schaue nach links, rechts, und nochmal nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side of the road before crossing it.



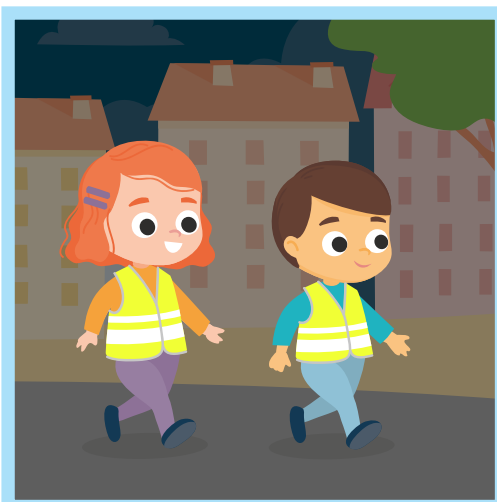
Ich überquere die Straße nur auf dem Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes, so that others can see me.



